

# Énergie 2000 : le rôle des amateurs

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1056

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021058>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le rôle des amateurs

(jd) En matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables, on attend beaucoup des recherches effectuées dans les institutions universitaires et dans les grandes entreprises multinationales. Pourtant, sans formation technique très poussée, il est possible pour une famille de parvenir à l'autonomie énergétique. A condition d'avoir l'esprit d'innovation et quelques moyens financiers. La preuve, c'est un architecte de Zollbrück dans l'Emmental, Markus Friedli, qui la fournit: depuis maintenant plus d'un an, sa maison familiale n'est plus raccordée au réseau électrique et, plus récemment, il a équipé son minibus de manière à pouvoir consommer indifféremment de l'essence, du gaz liquide ou de l'hydrogène.

L'idée est née d'une surproduction d'électricité. En effet, après avoir installé des collecteurs solaires pour la prépa-

ration de l'eau chaude et 35 m<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques, l'architecte s'est vu confronté à une surproduction par rapport à ses besoins (2 kWh par jour en moyenne pour une consommation de 3 à 4 kWh). Ayant entendu parler d'une expérience de production d'hydrogène par électrolyse en Suède, il se rend dans ce pays et passe commande d'une installation. Dès le printemps 1990, elle produit 2 m<sup>3</sup> d'hydrogène par heure, stockés dans un réservoir de 19 m<sup>3</sup>, en réalité d'un volume de 100 litres seulement car l'accumulation se fait dans un mélange de poudre métallique qui a la propriété de contenir plus de gaz que s'il était comprimé. L'hydrogène alimente la machine à laver et la cuisinière.

L'opération n'est certes pas à la portée de toutes les bourses: plus de 300 000 francs. Mais si l'installation et

les différents appareils nécessaires étaient produits en série, leur prix chuterait considérablement.

Depuis mai dernier, l'architecte de l'Emmental, roule avec un véhicule qui consomme indifféremment de l'hydrogène et du gaz liquide (pour pallier l'absence d'un réseau d'approvisionnement) en ville et de l'essence pour les longs trajets à la campagne. On sait que plusieurs marques automobiles planchent sur un projet de véhicule à l'hydrogène. Markus Friedli, avec l'aide du garagiste de son village, a passé aux actes et transformé son bus en moins d'une centaine d'heures de travail. Là aussi la dépense est importante: environ 75 000 francs pour le seul équipement. Mais la somme est ridicule quand on pense aux capitaux investis par Mercedes et BMW par exemple pour développer un prototype à deux carburants; et le coût pourrait lui aussi baisser sensiblement lorsque la production en série démarrera. ■

Informations publiées par le *Tages Anzeiger* des 3 juillet 1990 et 12 septembre 1991.

un des moyens de rabattre cette «bonne» clientèle. Pour l'attirer et la retenir, il faut offrir des cotisations basses.

En conséquence, la solidarité entre les âges qui devrait être la base même de la mutualité est mise en défaut.

Beaucoup de médecins se penchent au chevet des caisses. Le Conseil fédéral

multiplie les ordonnances ou les arrêtés urgents, tout en préparant sur la base du rapport Schoch une révision en profondeur de la LAMA qui date de 1912. Le Conseil d'Etat vaudois usant de ses compétences cantonales, propose deux mesures simples, mais révolutionnaires.

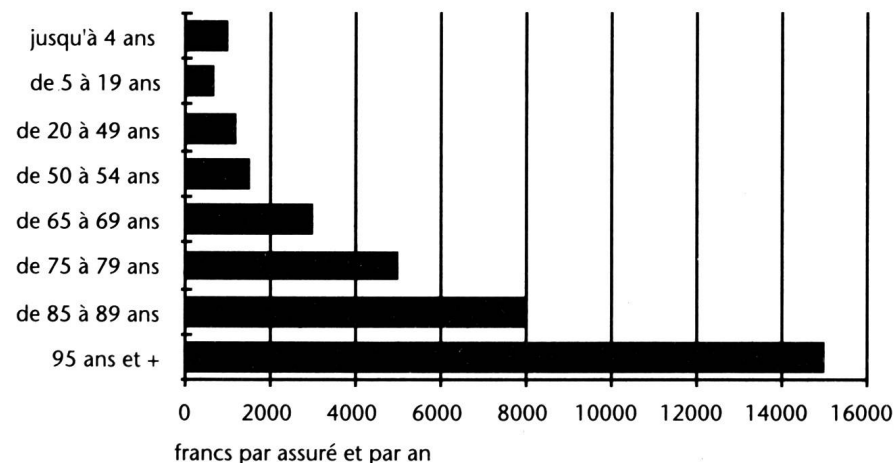
● Les caisses seront tenues de fixer «une cotisation unique sans distinction de sexe ni d'âge d'entrée, pour chaque assuré adulte». La solidarité retrouve ainsi force légale.

Une telle mesure entraînera une augmentation très forte des cotisations des jeunes, mais fera baisser et stabilisera les cotisations des personnes âgées. Toutefois les effets seront inégaux selon la structure des caisses. D'où la deuxième mesure.

● Créer un fonds de compensation entre les caisses. L'Etat l'encouragera à coup de millions. En effet, comme il est à 89% engagé dans le subventionnement des plus de soixante ans, la cotisation unique soulagera ses charges. Il compte de la sorte économiser 20 millions qu'il consacrerait au fonds de compensation.

## Evolution des coûts de la santé selon l'âge

Le service cantonal de la statistique a calculé, à partir des dépenses des caisses vaudoises, le coût annuel moyen par assuré. Nous avons illustré ces données dans le graphique ci-dessous. La croissance des 20 à 49 ans par rapport au groupe précédent est principalement due aux frais de maternité. On constate qu'entre la classe d'âge «la moins cher» (de 5 à 19 ans) et «la plus coûteuse» (95 ans et plus), le coût par assuré varie dans une proportion de 1 à 22.



La loi proposée est d'un réformisme authentique. Mais elle exigera un assez lourd tribut de la génération active, sans qu'il puisse être tenu compte suffisamment de la structure familiale, malgré l'alignement des cotisations des enfants, les revenus n'étant pas pris en considération, à l'exception de ceux qui atteignent les seuils qui donnent droit au subside.

La solidarité est réintroduite, mais à l'intérieur d'un système qui la limite et dont on attend la révision au niveau fédéral. ■